

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du JEUDI 4 Juillet 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

A L L E M A G N E.

De Bonn, le 22 juin.

(Extrait du *Courier de Strasbourg*).

Je vous envoie une copie authentique de la lettre que l'électeur de Cologne écrivit à Dumouriez, lorsque celui-ci, sur l'avis qu'il avoit reçu du gouverneur de Mergentheim de quitter cet endroit, crut devoir s'adresser à l'électeur même. Elle me semble assez intéressante, du moins est-elle remarquable par le ton de décence & de modération qui y regne, vertu assez rares chez un prince de la maison d'Autriche, quoiqu'en général elle soit assez conforme aux sentimens que l'électeur a manifestés & suivis jusqu'ici.

Lorsque l'approche des François l'obligea de quitter sa résidence, il laissa l'ordre de ne point s'opposer aux François, s'ils y venoient, mais de se soumettre à tout ce qu'ils exigeroient. Si les circonstances changent, dit-il, & que je puisse revenir auprès de vous, je suis sûr que vous me ferez de nouveau attachés; si mon retour ne peut avoir lieu, je ne veux pas qu'en attendant quelqu'un soit malheureux à cause de moi. Il n'a, au reste, pris aucune part aux affaires de la France, ni souffert les émigrés chez lui.

Lettre de l'électeur de Cologne à Dumouriez.

De Bonn, le 16 juin.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 12, & j'ai été fort étonné d'apprendre que vous étiez encore à Mergentheim. J'avois espéré que vous rendriez justice aux ménagemens que j'avois mis en ordonnant à mon stadhouder de vous engager à choisir un autre domicile; mais il paroît que vous cherchiez une explication ultérieure de mes sentimens, que je ne veux tarder à vous donner.

La France, travaillée dans son intérieur par différentes factions sans principes, ne m'inspiroit dans le commencement que de la pitié, qu'une faction de scélérats a su, par ses forfaits, convertir en horreur. J'avois considéré ce qui se faisoit comme des momens de démençance; & quoique moi-même & l'ordre teutonique, dont la direction m'est confiée, y fissent des pertes considérables, je les ai regardées comme un cas de malheur, & me flattois de revoir un nouvel ordre de choses s'établir au moment de la résipiscence. Tout esprit d'ordre & de gouvernement étoit bouleversé en France, mais tout le reste de l'univers étoit tranquille: ce n'est qu'à

vous, Monsieur, & à votre ministère, qu'on est redevable d'avoir entraîné la plus grande partie de l'univers à se mêler de ces malheureuses affaires; c'est vous qui avez le premier décidé la France à porter ses armes dans un pays étranger à attaquer ses voisins, & à chercher d'y étendre le fléau qui la déchire dans son sein. Le sang versé, les impositions & vexations cruelles qu'elle entraîne une guerre aussi générale & désastreuse pour la France, ainsi que pour toute l'Europe, retombent sur vous, comme le premier auteur & moteur de ces calamités; & la manière distinguée & brillante avec laquelle vous avez commandé les armées, ne peut effacer ni faire oublier les maux que vous avez causés à l'humanité.

Je ne parle point de la façon dont vous avez quitté l'armée française. Mon jugement, dirigé uniquement comme celui d'un particulier, par les sentimens d'honnêteté, de loyauté & de probité, pourroit ne pas vous convenir; & je suis charmé pour vous que vous avez pu prendre pour marque d'estime la curiosité des peuples, de voir l'auteur de leur malheur & l'objet de leur crainte hors d'état de leur nuire.

Ce ne sont pas vos principes, mais les circonstances, qui ont changé; & si les grandes puissances croient que vous puissiez leur être utile, ou que vous croyez qu'elles vous seront redevables, je vous assure que pour moi, comme simple particulier chargé de l'administration de quelques contrées qui m'ont voulu élire pour leur chef, je ne puis penser de même, ni me mettre en aucune relation avec vous; mais je dois plutôt réitérer les ordres donnés à mon stadhouder d'accélérer votre départ. C'est avec ces sentimens, &c.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 18 juin.

Le siège de Valenciennes a commencé le 15 de ce mois: le courier, qui a apporté cette nouvelle ici, a annoncé que les dispositions étoient telles que la ville ne pourroit tenir long-tems. Les officiers vétérans, qui ont pour eux l'expérience de plusieurs sièges, ont assuré n'avoir jamais vu des préparatifs aussi formidables. On a dû commencer à battre la place, ce matin, avec 56 pièces de canon, & ce soir, on doit y jeter les premières bombes. La première parallèle est achevée; elle a 1260 toises: la seconde le sera bientôt, & alors on ne croit pas que le siège dure plus d'une quinzaine.

Il est encore arrivé à Ostende 66 bâtimens de transport,

avec de nouvelles troupes pour l'armée du duc d'York. Les Prussiens & les Hollandois ont fait un mouvement sur Dornick, pour resserrer davantage Lille. Le quartier-général des premiers est à Cisoing; celui des seconds est sur les bords de la Lys, dans une position où, d'un clin-d'œil, le baron de Milyus, leur chef, peut découvrir tous les points qui auroient besoin d'être défendus.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille, le 25 juin.

L'empressement pour marcher sur Paris a été si grand dans toutes les sections, que le nombre des volontaires qui se sont fait inscrire pour cette expédition, est du double plus fort que celui qu'on demandoit. Dans l'impossibilité de les satisfaire tous, il a fallu scruter dans chaque section ceux qui s'étoient présentés, afin qu'en les réduisant au contingent déterminé, ceux qui ne marcheroient pas ne pussent en accuser personne.

Une délibération de la 21^e. section, adhérente par les autres, porte qu'il sera placé à la Plaine Saint-Michel un canon d'alarme, d'un calibre assez fort pour être entendu de six lieues à la ronde, destiné à prévenir nos frères de la campagne, & ceux des communes voisines qui se sont affiliés à nous, de marcher à notre secours, si les ennemis extérieurs ou les agitateurs intérieurs, nous faisoient une nécessité de cette ressource. Les sections se sont d'ailleurs référées à leur comité général, qui acquiert chaque jour de nouveaux droits à leur confiance, pour tout ce qui est relatif au nombre de coups à tirer pour signal, ainsi qu'à la garde à laquelle cette pièce sera confiée, afin qu'un établissement formé pour le salut public de la cité, ne pût être tourné contre elle par des malveillans.

Les sections se sont occupées hier du sort réservé au fameux Jourdan, détenu dans les prisons de cette ville. Elles ont invité tous les citoyens, & notamment ceux de Vaucluse & d'Avignon, à venir donner tous les renseignemens sur les faits imputés au prévenu: aussi-tôt que les charges seront suffisantes, l'accusateur public sera chargé de le poursuivre par-devant le tribunal populaire.

Le théâtre de la rue le Pelletier, ci-devant Beauveau, a donné ces jours derniers le drame *l'Ami des Loix*. Cette pièce, demandée depuis long-tems, a été accueillie comme on peut bien se l'imaginer.

Des lettres de Gènes annoncent que 32 voiles espagnoles sont à croiser dans cette rade. Heureusement une de nos frégates, partie de Livourne, a été avertie assez à tems pour échapper.

De Paris, le 4 juillet.

On nous écrit de Londres, en date du 20 juin, que Dumouriez y étoit arrivé le Samedi 15, & qu'il s'étoit logé dans *Peccadilly*. Le lundi suivant, il reçut ordre du gouvernement de sortir de Londres dans vingt-quatre heures, & du royaume dans trois jours.

Le Luxembourg est définitivement désigné pour renfermer les députés détenus.

On nous écrit de Maubeuge, en date du 26 juin, que les communications avec Valenciennes sont interrompues, & qu'il ne transpire rien de certain de cette place. Seulement, s'il faut en croire le bruit public, la garnison de cette ville, composée de 15 hommes, a fait une sortie qui a coûté cher aux ennemis: plusieurs villageois, obligés d'élever des re-

contresous le canon de la place, ont été tués par le feu terrible que font les assiégés.

Biroteau, député détenu, a su échapper à la vigilance de ses gardes.

Le citoyen Ruamps, représentant du peuple auprès de l'armée du Rhin, avoit dénoncé Bouchotte, ministre de la guerre: il lui reprochoit d'avoir destitué plusieurs officiers patriotes, & d'en avoir nommé de contre-révolutionnaires. Le ministre vient de rendre sa justification publique; il répond à toutes les dénonciations, en déclarant qu'il n'a fait qu'exécuter les ordres du comité de salut public, en faisant les déplacemens & les destitutions dont on se plaint. Le ministre assure qu'il n'a jamais adopté les plans du général Custine, & qu'il les a combattus au même comité & au conseil du pouvoir exécutif, & qu'il partage les inquiétudes de ceux qui craignent que Mayence ne soit forcée de se rendre.

Bouchotte persiste toujours à demander sa démission; on désigne pour son successeur le citoyen Lambert, ordonnateur des guerres.

On a répandu dans le sein de la convention nationale deux nouvelles d'une nature bien différente, & qui, si elles se confirment, doivent amener pour la république des résultats bien différens. L'on disoit que l'armée de la Moselle s'étoit emparée de Treves, & que la ville de Nantes étoit au pouvoir des rebelles. La première de ces nouvelles, qui a été annoncée par un député qui en paroisoit bien instruit, nous ferait espérer la prompte délivrance de Mayence, à laquelle il est si important d'apporter des secours: elle pourroit également procurer une heureuse diversion du côté du Nord; & c'est ainsi qu'une seule expédition bien combinée & heureusement exécutée pourroit faire lever le siège de Condé, de Valenciennes & de Mayence. Du reste, ces avantages pourroient-ils compenser les graves inconvéniens qu'entraîneroit la prise de Nantes? Personne n'ignore que les vœux les plus ardens des contre-révolutionnaires ont toujours été de s'emparer d'un port de mer, afin de pouvoir appeler les Anglois à leur secours; & s'il est vrai que Nantes soit en leur pouvoir, leurs vœux doivent être pleinement remplis. Si l'on se rappelle les anciennes prétentions de l'Angleterre sur la Bretagne; si l'on fait attention aux dispositions des esprits dans les départemens qui composent cette ci-devant province; si enfin on examine la facilité qu'auroient les Anglois de s'emparer du reste de la Bretagne, on ne peut s'empêcher de désirer ardemment que le comité de salut public fasse connoître si cette nouvelle est vraie ou fautive.

COMMUNE DE PARIS.

Du 2 juillet.

Un homme condamné à quatre ans de fers, & exposé sur la place de Grève, pour insulte grave faite à un officier civil en fonctions, a été enlevé par le peuple, & conduit dans un cabaret. Le corps municipal a mandé le commandant-général & l'officier de la réserve, pour s'informer quelles étoient les causes qui les avoient empêchés d'accorder force à la loi.

L'on a lu le résultat du dépouillement des procès-verbaux de balottage pour la nomination du commandant-général de la force armée de Paris: sur 15,334 votans, le citoyen Henriot a réuni 9,084 voix, & le citoyen Raffet 6,095, & 155 nulles. En conséquence, le citoyen Henriot a été proclamé commandant-général.

Des commissaires ont été nommés pour aller dans les sections soumettre la constitution à l'acceptation du peuple.

Sur la
qu'il ser
toutes le
seront ac
des socié
Lectu
Beaurep
générale
une cart
domicile
les secti
nouvelle

C
Lettre d
datée

C
« Ref
également
des vues
raées, j
comme

» Tro
ce que
Notre co
de l'insu
se couv
sur nos
la supér
honte p

» Cit
mon pa
plus im
marins e
& seroit
je ne fai
trave l'e
invisible
ports un
ruine.

» H
les coup
prennent
qu'ils d
c'est l'ob
répondr
doute je
en vain

Signé

navale

Ramel

servir l
droient

mens; i
les soins

sous la
membre
puisque

Un autr
déchirer
les caiffe
que le p

Sur la demande du citoyen Desfaunay, le conseil a arrêté qu'il seroit remis à la bibliothèque nationale un exemplaire de toutes les pièces qui seroient imprimées par son ordre, ou qui lui seroient adressées, soit par les autorités constituées, soit par des sociétés populaires, ou des particuliers.

Lecture faite d'une lettre d'un citoyen de la section de Beurepaire, qui s'est plaint d'avoir été exclu de l'assemblée générale de la section, parce qu'on a refusé de lui délivrer une carte de sûreté. Le conseil a arrêté que tous les citoyens domiciliés à Paris depuis un an, seront admis à voter dans les sections, sans qu'on puisse leur objecter le défaut de nouvelles cartes de sûreté.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre du contre-amiral Truguet à la convention nationale, datée de Paris, le 28 juin 1793, l'an 2^e. de la république.

CITOYEN-PRÉSIDENT,

« Responsable de mes actions à la république, je le suis également de mon inactivité. Appelé à Paris pour présenter des vues sur l'emploi de nos forces navales dans la Méditerranée, je ne suis plus occupé qu'à solliciter, comme chef & comme citoyen, les moyens de servir utilement ma patrie.

« Trois mois sont écoulés, & l'Europe étonnée se demande ce que sont devenus & les vaisseaux & les marins de la France. Notre commerce du Levant touche à la ruine : la contagion de l'insubordination fait des progrès; le vil intérêt personnel le couvre du masque du patriotisme, & les ennemis croisent sur nos côtes & nous menacent. Comment souffrir l'idée de la supériorité, même momentanée des Espagnols? Quelle honte pour un cœur républicain, pour un marin français!

« Citoyen-président, je vous dois la vérité, je la dois à mon pays & à moi-même : oui, nous avons les forces les plus imposantes, les meilleurs vaisseaux de l'univers, des marins excellens, qui brûlent de patriotisme & de courage, & seroient invincibles sous les couleurs républicaines : mais je ne fais qu'elle léthargie enchaîne tous nos travaux & entrave l'exécution des plans que j'ai proposés. Une aristocratie invisible désorganise tous nos moyens, entretient dans nos ports une agitation criminelle qui nous déshonore & nous ruine.

« Il en est tems encore, citoyens-représentans; tonnez sur les coupables; que des loix justes, des réglemens sévères apprennent aux bons ce qu'ils doivent faire, aux méchans ce qu'ils doivent craindre. Ce n'est pas le commandement seul, c'est l'obéissance qui assure les succès & la gloire. Je ne puis répondre de l'un qu'en ne doutant point de l'autre. Sans doute je mourrois pour mon pays, mais je voudrois mourir en vainqueur ».

Signé, TRUGUET, contre-amiral, commandant l'armée navale de la république dans la Méditerranée.

(Présidence du citoyen Thuriot.)

Supplément à la séance du mardi 2 juillet.

Ramel présente un projet de décret sur les moyens de préserver les deniers publics de l'emploi criminel qu'en voudroient faire certains administrateurs dans quelques départemens; il propose de charger les receveurs de districts de tous les soins de la perception & de la conservation des recettes, sous la responsabilité personnelle la plus rigoureuse. — Un membre fait voir que cette responsabilité seroit illusoire, puisqu'elle devroit toujours disparaître devant la force. — Un autre observe qu'il seroit bon d'autoriser les receveurs à déchirer les assignats à fur & mesure de leur rentrée dans les caisses de districts. — Ce moyen paroît aussi insuffisant que le premier. — Enfin, sur la motion de Lacroix, la

convention décrète, 1^o. que la trésorerie ne fera passer aucuns fonds aux administrateurs en rébellion; 2^o. que le paiement des contributions, des annuités & des ventes nationales, est suspendu dans les départemens & districts insurgés; 3^o. Enfin, que les fonctionnaires, civils ou militaires, qui ont pris part à cette révolte, ne recevront plus leurs traitemens.

Les administrateurs de la Marne ont été trompés par les fédéralistes : leurs yeux sont défilés; ils le déclarent solennellement.

Les commissaires de la convention dans le département des Landes avoient fait arrêter le général Duverger : comme cet officier n'est accusé que d'avoir tenu quelques propos inciviques, & que d'ailleurs il est accablé d'années & s'enivre habituellement, la convention décrète qu'il sera mis en liberté, & que le ministre de la guerre réglera sa pension de retraite.

Un membre du comité des décrets fait corriger une légère erreur qui s'est glissée dans l'impression de l'acte constitutionnel.

Le citoyen Charles a imaginé un moyen pour donner de la vitesse à la renommée; son procédé qui doit faire parvenir les nouvelles à de grandes distances avec grande promptitude, est arrêté dans son exécution par la malveillance, l'ignorance & peut-être la superstition : la convention autorise le citoyen Charles à faire, en présence de deux membres du comité d'instruction, l'expérience en grand de cette précieuse découverte.

La commune de Pont-de-l'Arche a arrêté un convoi d'avoine, destiné pour l'armée de Buzor. — Mention honorable.

Une lettre particulière de Toulouse, datée du 25 juin, annonce que les sections de cette ville renaisent au patriotisme; déjà l'une d'elles a voté une adresse de remerciement à la convention.

Des articles additionnels à la loi sur les postes & messageries sont présentés & renvoyés au comité : un membre proposoit d'interdire, sous peine de confiscation de chevaux & de voitures, toute concurrence des particuliers avec la régie des messageries. Cette motion est rejetée.

Maure annonce qu'à Auxerre, la réception de l'acte constitutionnel a été célébrée par une illumination générale.

Lacroix fait adopter une nouvelle rédaction du décret contre les administrateurs rebelles. Nous devons en faire connaître les deux dispositions suivantes :

1^o. Le conseil-exécutif désignera les départemens en rébellion.

2^o. Dans ces départemens, les débiteurs de l'état ne pourront se libérer qu'à la trésorerie, sous peine de payer deux fois.

Un membre demande que les députés qui siégent à la droite, & qu'il appelle *la doublure conspiratrice*, soient privés de leurs honoraires journaliers de 18 livres. — Les membres de la droite se levent, appuient cette motion, & insistent pour qu'on la mette aux voix. — La convention passe à l'ordre du jour.

Sur le rapport du comité de législation, on accorde 18 liv. par jour à chacun des jurés du tribunal révolutionnaire.

Coupé de l'Oise & Lequinio prononcent des discours sur le plan d'éducation publique.

Séance du mercredi 3 juillet.

Le général Custine écrit de Cambrai, en date du 2 de ce mois, pour se plaindre encore des calomnies dont le fatiguent quelques journalistes; il paroît sur-tout extrêmement sensible au reproche d'avoir dilapidé les fonds publics, & il observe à cet égard que les représentans-députés à Mayence ont bien eu le tems d'examiner ses comptes : le général termine sa lettre par ce *post scriptum* :

Il a été mandé d'Angleterre l'arrivée de 12000 Russes, partis, par mer, de Petersbourg; on les dit dans ce moment à *Quievrain*: cette comparution subite complete la coalition des tyrans de l'Europe: mais ces féroces soldats, venus du nord, n'étonneront pas de braves républicains qui sauront les détruire, s'ils ne peuvent les faire reculer. Nos succès sont certains; car les François, guidés par l'amour de la liberté, doivent triompher de tous leurs ennemis, si le choix d'un ministre de la guerre n'est pas guidé par l'intrigue. Le grand œuvre de la constitution que vous venez d'achever, va faire le désespoir de ses ennemis: bientôt nous n'aurons plus à craindre que la république n'ait été un songe. La France verra s'affermir sur des bases solides le plus heureux des gouvernemens, & s'élever avec gloire l'arbre triomphant de la liberté.

Une députation de la commune de *Louveciennes*, département de Seine & Oise, vient exprimer l'adhésion de tous les habitans de cette commune à l'insurrection du 31 mai; elle annonce l'insurrection d'une *courtisane* fameuse dans l'histoire d'un de nos anciens tyrans, de madame *Dubarry*, qui, à l'aide de ses richesses & d'un reste de charmes, avoit su, jusqu'à présent *endormir* les plus vigoureux patriotes; c'est chez cette femme, disent les magistrats de Louveciennes, que les aristocrates conspiraient en conciliabules; c'est elle qui, avec l'autorisation de l'ex-ministre Lebrun, a fait plusieurs voyages en Angleterre, où elle voyoit sans cesse *Narbonne*, *Calonne*, *d'Aiguillon*, & autres individus de cette espèce; c'est elle qui a osé porter le deuil du tyran; c'est elle encore, disent toujours les députés de Louveciennes, qui alloit retourner à Londres, lorsque l'arrestation & la destitution de Lebrun ont fait évanouir ses projets, & l'ont mise à nud: tels sont les motifs de l'arrestation de madame *Dubarry*. — La convention renvoie cette affaire à son comité de sûreté générale.

Les administrateurs de Gannat déclarent qu'ils étoient égarés lorsque Brissot leur inspiroit de l'intérêt. — Sur la motion de Couthon, l'assemblée rapporte le décret qui ordonnoit la translation du district de Gannat à Saint-Pourçain.

On fait lecture d'une autre lettre de Cuffines, datée aussi de Cambrai, le 2 juillet; en voici les termes:

« Citoyen président, je vous annonce avec plaisir que les troupes de la république ont été attaquées dans plusieurs avant-postes, par le double de celles que nous avions: mais les soldats françois ont repoussé avec une grande perte les jannissaires des despotes coalisés. A Pont-à-Marque, l'action a été des plus vives, & les ennemis y arrivoient avec la confiance d'une victoire assurée. Après une action longue & très-vive, ils ont été obligés d'abandonner leur entreprise, & se sont retirés avec une grande perte: la nôtre a été beaucoup moindre, & la communication de Lille à Douai par Pont-à-Marque, se trouve encore conservée.... Pont-Arrache a été aussi attaqué, ainsi que l'abbaye de Solmes; mais à tous les postes l'ennemi n'a eu aucun avantage, & il a été forcé à la retraite après un combat rude, & sans nous avoir fait perdre de terrain, malgré sa très-grande supériorité en nombre & en artillerie. Sous le régime de la liberté, si nous obtenons une organisation militaire qui puisse nous promettre une heureuse discipline, caractère distinctif du militaire des républiques florissantes, nos succès seront assurés; & bientôt les rois & leurs vils courtisans seront forcés de renoncer à ces insolentes prétentions de donner des loix à une nation qui apprend à tous les peuples à connoître leurs droits & leurs

pouvoirs. Croyez, citoyen président, à mon entier dévouement aux intérêts de la république. — Cette lettre sera insérée dans le bulletin.

Deux citoyens députés extraordinairement par la commune de Pally, viennent apprendre à la convention que la force armée des départemens de l'Eure & du Calvados, s'élevant à près de trente mille hommes, s'est emparée de cette ville, qui n'est distante de Paris que de seize lieues. Ces gens armés oppriment & renferment les patriotes. La générale battoit au départ de ces deux envoyés, qui se plaignent de l'indifférence du comité de salut public & du conseil exécutif. — Le président annonce à ces citoyens que la convention, qui avoit d'abord cédé au sentiment de l'humanité, va développer une grande énergie, & que les bons citoyens se lèveront en masse pour écraser les fédéralistes. — Sur la proposition de Saint-André, la convention charge ses commissaires dans le département de la Seine-Inférieure, de diriger la force armée de la ville de Rouen de manière à arrêter la marche des hommes égarés, sortis de l'Eure & du Calvados.

Des cultivateurs du district de Nemours se plaignent des fléaux qui menacent l'agriculture; ils observent que la taxe des grains blesse l'intérêt général, & ne peut être supportable que dans le cas où l'assemblée établirait une taxe générale de toutes les denrées & même de la main-d'œuvre, taxe qui décroîtroit en proportion de la baisse du prix des grains: ces cultivateurs prient l'assemblée de décréter, ou l'établissement de cette taxe générale, ou une indemnité nationale pour l'agriculture. — Renvoyé au comité.

Les jeunes élèves des collèges de Paris viennent faire hommage à la patrie, pour les défenseurs, des prix qui doivent bientôt leur être distribués solennellement, suivant l'usage. Ce désintéressement de la gloire est vivement applaudi. Sur les propositions de Lacroix & de Couthon, la convention décrète qu'à la place des prix ordinaires, les jeunes élèves des collèges de Paris recevront des couronnes de chêne; que le lendemain de cette solennité, ils seront admis aux honneurs de la séance, & qu'il sera distribué à chacun d'eux un exemplaire de la déclaration des droits & de l'acte constitutionnel.

En ce moment, le bruit du canon se fait entendre. Le vaqueur annonce que cette salve est l'effet d'un arrêté de la section Fontaine de Grenelle, qui a voulu célébrer ainsi l'acceptation de l'acte constitutionnel, votée & proclamée solennellement dans son sein. — On applaudit.

Une commune & une société populaire du département de Rhône & Loire dénoncent les administrateurs de ce département qui refusent de reconnoître la convention, & le procureur-général-syndic qui a déobé au décret qui le mande à la barre. — On décrète d'accusation ce procureur-général-syndic.

Les sections de Bondy, de la Maison-Commune, de l'Arsenal & de la Réunion, viennent, en nombreuses députations de citoyens & de citoyennes, apporter le vœu qu'elles ont émis pour l'acceptation de l'acte constitutionnel. Les cris de *vive la montagne, vive la république, vive la constitution*, retentissent dans la salle.

Les rebelles ont été complètement battus vers Luçon. Les Espagnols ont fui devant les soldats républicains; ils ont abandonné Andaye & tous leurs camps, & se retranchent au-delà de la Bidassoa: ces nouvelles sont parvenues officiellement: nous les ferons connoître demain.